

Votre contact

Eric PLASSE

Wealth and Investment Solutions

+33973410530

contact@wis-patrimoine.com



WIS PATRIMOINE
— WEALTH & INVESTMENT SOLUTIONS —



DER

Document d'Entrée en Relation

2025

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

WIS Patrimoine est né d'une conviction : le patrimoine ne se limite pas à des chiffres, il doit être pensé de manière globale et stratégique.

Nous accompagnons nos clients, particuliers et chefs d'entreprise, dans leurs décisions financières et immobilières en combinant expertise, indépendance et pragmatisme.

Notre mission ? Trouver le juste équilibre entre sécurité, rendement et optimisation fiscale, en alignant chaque solution avec vos objectifs de vie et professionnels.

Parce que la gestion de patrimoine ne doit pas être un luxe, nous nous engageons à rendre la finance accessible à tous, avec des conseils clairs et adaptés à chaque profil.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

PLASSE Eric

66 avenue des Champs-Élysées
75008 Paris

Téléphone : **09 73 41 05 30**

Email : **contact@wis-patrimoine.com**

INFORMATIONS

L'Entreprise:

Nom ou dénomination sociale : **Wealth and Investment Solutions SAS**

Adresse professionnelle ou siège social : **66 avenue des Champs-Élysées, 75008 PARIS,**

SIREN: **928623404**

NAF/APE : **7022.Z**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par **Eric Plasse** pour les besoins de la gestion de la relation client, la fourniture de conseils en investissement et en gestion de patrimoine, ainsi que pour répondre aux obligations légales et réglementaires applicables à l'activité.

Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la gestion de la relation client, augmentée des délais de conservation imposés par les obligations légales et réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (jusqu'à 5 ans après la fin de la relation contractuelle) et sont destinées WIS Patrimoine, ainsi qu'aux organismes de contrôle et autorités réglementaires compétents lorsque cela est requis par la loi.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

WIS PATRIMOINE - ERIC PLASSE:

66 av. des Champs-Élysées, 75008 Paris

courriel : contact@wis-patrimoine.com

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Zone d'intervention géographique

Votre conseiller en gestion de patrimoine intervient sur l'ensemble du territoire français et pays limitrophes. Ce dernier est ainsi en mesure de se déplacer pour des **rencontres physiques** ou par **Visio** grâce à un **intranet client** sécurisé permettant des échanges directs tels que téléchargement sécurisé de documents, mise à jour de vos informations personnelles, et suivi de l'ensemble de vos actifs et investissements.

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 25001431

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>, au titre de l'activité réglementée suivante:

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir une combinaison de conseil en investissement de manière indépendante ET non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

N° ORIAS : N°25001431

Responsabilité civile professionnelle

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Conseil en Investissements Financiers	600 000€	600 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Lynceus Partners	Structureur Courtier produits structurés	Convention de Partenariat	Commission
Nortia	Courtier	convention de co-courtage	commissions et rétrocessions sur encours

ASSURANCE

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 25001431

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante:

IAS (Intermédiaire en Assurance) : catégorie courtier type (A), totalement indépendant. Il peut travailler avec toutes les compagnies du marché, ce qui lui permet de comparer librement les produits et de conseiller ses clients sans aucune restriction.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: <https://acpr.banque-france.fr/fr>

N° ORIAS : N°25001431

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : LIBERTY Mutual Insurance Europe SE Numéros de polices : MRCPAT2202405FR00000000058567A00

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiaire en Assurances	2 000 000€	2 500 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Afi Esca	Courtier	convention de co-courtage	Commission
Generali Patrimoine	Assureur	convention de courtage	commissions et rétrocessions sur encours
Nortia	Courtier	convention de co-courtage	commissions et rétrocessions sur encours
VIE+	Assureur	convention de courtage	commissions et rétrocessions sur encours

FINANCEMENT

Courtier en opération de banque et en service de paiements (COBSP)

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 25001431

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante:

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) : catégorie d'intermédiaire (courtier, mandataire à titre exclusif /non exclusif ou mandataire d'IOBSP)

Service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers : L'IOBSP doit indiquer :

- Service de conseil : Service indépendant
- Intermédiation en crédit : Service non-indépendant

La recommandation faite dans le cadre de ce service porte sur une large gamme de contrats de crédit disponibles sur le marché

Dans le cadre d'un service indépendant, le client devra acquitter des frais pour la rémunération de ce service indépendant.

Dans le cadre d'un service non-indépendant, le client ne devra acquitter aucun frais pour la rémunération de ce service.

N° ORIAS : N°25001431

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : Liberty Mutual Insurance Europe Numéros de polices : MRCPAT2202405FR00000000058567A00

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement	500 000€	800 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Type de rémunération
Bankkeys	Courtier	Convention d'apport d'affaires	Commission
CIB Finance	Courtier	Convention d'apport d'affaires	Commission

Agent immobilier

Carte T numéro 7501 2024 000 000 376 délivrée par la CCI de Paris Île-de-France, SANS détention de fonds pour compte de tiers.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

WIS PATRIMOINE travaille de manière directe ou indirecte avec :

- plus de 145 promoteurs immobiliers en France,
- en apport d'affaires avec une Agence immobilière française implantée sur Dubaï
- en agence immobilière dans l'ancien avec sa branche WIS IMMO.

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : LIBERTY Mutual Insurance Europe SE

Numéros de polices : MRCPAT2202405FR00000000058567A00

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Transactions immobilières	600 000€	600 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ClubTopinvest	Courtier	convention de co-courtage par Theseis	Commission
Elyxis	Courtier	Convention de Partenariat - Investissements locati	Commission
Foncia	Gestion Locative	Convention d'apport d'affaires	Commission
Théseis	Courtier	Convention de Partenariat - Investissements locati	Commission
Valorissimo	Courtier	Mandat de commercialisation	commissions

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02
Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110 75441
PARIS CEDEX 09
Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso
2 rue de Colmar
94300 VINCENNES
Site internet: <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

RÉMUNÉRATION

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

Option 1 : Dans le cas d'un conseil CIF dit indépendant, la rémunération du conseiller lui sera versée par le client et dans le cas où le conseiller reçoit une quelconque rémunération de quelques fournisseurs qu'il soit d'instruments financier, il s'engage à reverser celle-ci aussi rapidement que possible au client.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière indépendante, votre conseiller s'engage à ne pas conserver les commissions et à vous les reverser aussi rapidement que possible.

Ainsi dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché. Ces instruments sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs, ou à leurs fournisseurs et ne se limitent pas à ceux avec lesquels le conseiller entretient des relations étroites prenant la forme tous liens capitalistiques, économiques ou contractuels pouvant remettre en cause l'indépendance du conseil fourni.

Honoraires Conseil indépendant :

- Montant HT : 150,00 EUR
- Montant TTC : 180,00 EUR

Option 2 : Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail **suffisant** d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

DÉMARCHEURS

Conformément à la réglementation en vigueur, nous vous informons que certaines prestations peuvent être réalisées dans le cadre d'une activité de démarchage financier.

Le cas échéant, les personnes habilitées à vous proposer des services ou produits financiers agissent soit en tant que professionnels réglementés (conseiller en investissements financiers, courtier, agent immobilier, etc.), soit en tant que démarcheurs dûment mandatés et enregistrés.

L'ensemble des personnes intervenant dans cette démarche disposent d'un mandat écrit, tiennent une liste des opérations autorisées et peuvent justifier de leur habilitation à tout moment.

Vous conservez en tout état de cause la liberté de donner suite ou non à ces propositions, sans engagement préalable.

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : WIS PATRIMOINE, 66 avenue des Champs-Élysées, 75008 PARIS

Par tel/ fax : +33 973 410 530

Par mail : contact@wis-patrimoine.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Eric Plasse pour les besoins de la gestion de la relation client, la fourniture de conseils en investissement et en gestion de patrimoine, ainsi que pour répondre aux obligations légales et réglementaires applicables à l'activité.

Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la gestion de la relation client, augmentée des délais de conservation imposés par les obligations légales et réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (jusqu'à 5 ans après la fin de la relation contractuelle) et sont destinées à WIS Patrimoine, ainsi qu'aux organismes de contrôle et autorités réglementaires compétents lorsque cela est requis par la loi.

Conformément à la loi « *informatique et libertés* », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

WIS Patrimoine – Eric Plasse

Adresse : 66 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris

Email : contact@wis-patrimoine.com

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :

Date :

Signature :

Le Conseiller

Fait à :

Date :

Signature :